

d'État et de l'ancien ministre de la Justice et de l'ancien ministre des Postes?

Cela ne veut pas dire que je m'accorde avec tout ce que ces gens-là ont fait, non, mais on a quand même fait état de certaines rumeurs et lancé des insinuations, dans tout le Canada, laissant croire que nous avions cinq ou six Canadiens français qui étaient des bandits et des «racketeers», au Canada. Et ce sont les conservateurs qui ont fait cela, monsieur l'Orateur.

Cessons donc cette perte de temps inutile autour de l'affaire Munsinger, et acceptons ce que le premier ministre nous a suggéré, soit l'établissement d'une enquête judiciaire, afin que la lumière se fasse sur la question et que nous, les législateurs, puissions aller de l'avant et commencer à travailler à l'avantage des 20 millions de citoyens canadiens qui attendent des résultats, au point de vue législatif.

[Traduction]

M. Bell: Monsieur l'Orateur, le ministre va-t-il répondre aux questions posées par son nouvel ami?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. La présidence a donné la parole au député de Burnaby-Coquitlam.

L'hon. M. Churchill: Son ami voulait des réponses.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, la Chambre se trouve depuis deux jours dans une impasse et il me semble que nous tournons en rond. Nous devons trouver le moyen de résoudre cette affaire le plus tôt possible, afin que les travaux de la Chambre puissent continuer normalement lundi. Il ne sert à rien de blâmer un groupe ou l'autre pour ces deux jours perdus. Il s'agit maintenant de résoudre le problème. L'honorable député de Villeneuve a dit que l'affaire peut être réglée en acceptant l'offre du premier ministre d'instituer une enquête judiciaire. Quant à nous, nous avons montré notre appui à la tenue d'une telle enquête, pourvu que le mandat soit clair et précis. Tel n'était pas le cas de la motion présentée hier par l'honorable député de Lapointe, qui a motivé l'offre du premier ministre.

Je veux montrer que confier l'affaire Munsinger à une enquête judiciaire et demander à toutes les parties de venir prouver leur innocence, est une politique regrettable.

M. Nielsen: C'est le principe.

M. Douglas: Si on veut hâter la tenue de cette enquête, c'est que le ministre de la Justice a fait certaines accusations en dehors

[M. Caouette.]

de la Chambre. Pour qu'une enquête soit satisfaisante, ces accusations doivent être contenues dans le mandat, et ce sera au ministre de la Justice de prouver ses accusations et non aux autres parties impliquées de prouver leur innocence.

M. Nielsen: C'est juste.

M. Douglas: Monsieur l'Orateur, je m'oppose à ce qu'on n'ait pas mentionné les accusations du ministre. Il n'a jamais fait ces accusations dans cette enceinte. J'étais inquiet tout à l'heure lorsque le ministre des Transports (M. Pickersgill) a demandé au député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill) s'il pouvait citer le passage du hansard où le ministre de la Justice a dit que Olga Munsinger était morte. Évidemment l'affirmation de la mort d'Olga Munsinger a été faite par le ministre de la Justice en dehors de cette Chambre.

L'hon. M. McIlraith: Il ne l'a jamais dit.

M. Douglas: Il me semble que l'enquête se limitera aux accusations que le ministre a faites ici, et la seule est que le chef de l'opposition n'a pas agi comme il convenait dans ce cas de sécurité.

M. Nielsen: Il dit qu'il a joué un rôle dans l'affaire Munsinger.

L'hon. M. Pickersgill: Lisez le hansard d'hier.

M. Douglas: Monsieur l'Orateur, il me semble...

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question concrète. L'honorable député a-t-il lu dans le hansard d'hier la réponse du ministre de la Justice qui est à l'origine de tout ce débat. Il verra que lui-même a limité son argument plus qu'il n'a voulu.

M. Douglas: Il est important de savoir si le mandat va contenir ou non les accusations spécifiques faites par le ministre ou si on va prendre un compte rendu de son interview à la presse pour l'inclure dans le décret du conseil, ou si on demandera au ministre de venir répéter à la Chambre les déclarations qu'il a portées à la conférence de presse.

● (5.00 p.m.)

M. Nielsen: Précisément.

M. Douglas: J'ignore qui parle au nom du gouvernement en ce moment, peut-être est-ce le leader de la Chambre. Mais j'ai demandé s'il va voir à ce que les attributions relatives à cette enquête judiciaire soient délimitées